

Le Petit Journal

Journal Communal d'Informations

JANVIER
2023



2022



2023...

Le mot du Maire

Chères Saint Laurentinoises, Saint Laurentinois

Tout d'abord permettez-moi, avec mon équipe, de vous souhaiter à toutes et à tous, à vos familles et amis mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que cette année soit propice à la solidarité, au développement et à l'espoir.

La solidarité. Dans le contexte actuel, nous ne pouvons pas ignorer l'évolution de la guerre aux portes de l'Europe. Après une période fragilisée par la crise sanitaire, cette dernière nous contraint à nouveau à une instabilité tant sur le plan économique qu'humain. Je ne peux que remercier et me réjouir de l'élan de solidarité des habitants de la commune, qui ont contribué à l'accueil des familles ukrainiennes sur notre territoire. Il était de notre responsabilité de loger mais aussi d'orienter et de rassurer ces familles victimes de cette guerre qui ne souhaitent que la paix et la sérénité.

De plus, la crise énergétique a nécessité de s'assurer du bon fonctionnement de la commune malgré des prix en perpétuelle évolution. Nous pouvons nous réjouir que cet impact ait pu être amorti par les actions menées par les anciennes et nouvelles équipes communales. En effet, l'installation des chaudières à bois utilisant des copeaux de bois de nos forêts pour le chauffage urbain nous a permis une autonomie énergétique réduisant considérablement l'impact de l'augmentation tarifaire sur le budget communal.

Il ne faut pas oublier que nous produisons également de l'énergie hydroélectrique. Nous sommes la seule commune du territoire qui produit environ deux fois plus d'énergie que ce qu'elle consomme.

Mais malgré ces investissements, et dans le cadre de la solidarité nationale nous devons nous attendre à des coupures d'électricité temporaires sur les deux mois à venir (voir Les Brèves de novembre – décembre 2022).

Les choses avancent et nous vous les présenterons, mon équipe et moi-même, lors d'une prochaine réunion publique de « mi-mandat » que nous organiserons en avril prochain.

Concernant le développement des infrastructures de la commune, nous portons au quotidien depuis bientôt trois années différents projets. Parmi eux, la réfection et la mise aux normes des réseaux d'eau (séparatif eaux pluviales / eaux usées), la restructuration des écoles, le développement des voies douces avec l'intégration de la réhabilitation du « Pont du Tram » sont des projets à forts enjeux pour la commune.

L'espoir. Dans ces moments d'incertitude, il est important de redonner du sens à ce qu'on entreprend et du courage. La Fête du bleu de cet été en est un bon exemple. Malgré une équipe municipale nouvellement élue, nous nous sommes engagés dans cette aventure, inédite à Saint Laurent en Royans. Après cette longue période d'isolement, il nous semblait important de retrouver un lien social qui s'était fragilisé. Certes, cela a nécessité des efforts matériels et humains conséquents, dans des conditions de travail intense dû à une chaleur estivale hors norme. Mais le résultat est là, cela a été une réussite.

Mon équipe et moi-même avons été ravis de partager pour la première fois en trois ans, le repas des aînés. Ce temps festif a permis de créer à nouveau des rencontres riches et amicales. J'ai bon espoir pour que d'autres temps conviviaux s'organisent de nouveau à Saint Laurent, permettant la rencontre, la joie et le partage, essentiel au bon vivre dans notre village.

Bonne lecture et encore très bonne année 2023.

Olivier BERALDIN
Maire de Saint Laurent en Royans

page 3
Actualités

Page 10
Echos des conseils

Page 16
Du côté de la CCRV...

Page 18
Du côté du Parc...

Page 21
Du côté des Associations

Page 26
Annuaire

Actualités

Du côté des commissions

Les commissions communales sont force de proposition pour les élus du conseil municipal.

La Communication et démocratie locale...

Les membres de la commission ont pu voir le projet d'installation d'un **panneau d'information** se concrétiser. Celui-ci a, en effet, été installé en février 2022. Depuis, il sert beaucoup à diffuser l'information à nos administré(e)s. De nombreuses associations, de nombreux partenaires se sont emparés de cet outil.

Comme rappelé dans *Les Brèves* du Petit Journal de novembre-décembre 2022, vous pouvez consulter les informations diffusées sur votre portable ou votre ordinateur. Il vous suffit d'aller sur le lien suivant :

<https://stlaurentenroyans.infos-municipales.fr/> ou de scanner le QR code ci-joint à l'aide d'une application de type code-barres.



En 2022, les membres de la commission ont également travaillé à la réalisation d'un **Petit Journal** et de 3 *Brèves*. Une réflexion a également été menée sur la réalisation d'un **Plan guide** avec la société Média Plus communication en remplacement du panneau qui était près de la bascule. Celui-ci devrait paraître dans les premiers mois 2023. Il sera à disposition en mairie.

Le projet majeur pour 2023, outre Le Petit Journal et ses *Brèves*, est le **site internet** de la commune. Comme vous avez pu le suivre, nous avons fait le choix de travailler sur ce sujet en collégialité avec la CCRV et les communes qui la composent. A ce jour, la restructuration au sein de la CCRV entraîne des réaménagements au sein de ses services. De ce fait, ses priorités ont évolué. Nous allons donc avancer de notre côté à minima en attendant de connaître la décision communautaire.

Autre projet sur lequel nous souhaitons nous pencher est la mise en place sur le village d'un **panneau d'expression libre**. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le volet « Démocratie locale » devrait continuer à prendre son élan. Des **réunions publiques** seront organisées dans le courant de l'année.

Infrastructures

La commission s'est réunie le 15 novembre. Il a été fait le point sur tous les chantiers et projets terminés, en cours ou à venir. Pour l'année 2023, ce sont principalement la mise en place du système de **séparation des eaux** (pluviales et assainissement) sur le quartier des Buyets (dernier quartier non encore équipé du « séparatif ») et la **réfection de la signalétique**. La commission a beaucoup échangé sur les moyens à mettre en œuvre pour ralentir la **circulation** tant aux entrées de village que dans le centre bourg.

Le **Groupe de réflexion « Projet écoles »** s'est réuni cinq fois avec ou sans la présence du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement). Les différents travaux ont abouti à la rédaction d'un cahier des charges pour lancer l'**étude DIAG** (diagnostic de la partie existante de l'école maternelle et chiffrage du projet tel qu'il est pensé). Une nouvelle réunion aura lieu prochainement afin de présenter les travaux du cabinet Texus Architectes.

Une **réunion publique** s'est tenue le 13 mai 2022. Les personnes présentes ont ainsi pu poser leurs questions. Des réponses claires et précises leur ont été apportées. Elles ont pu être éclairées et rassurées. Cet exercice sera renouvelé tout au long du projet.



Le projet écoles



L'étude DIAG (Diagnostic) touche à sa fin. Suite à la validation de ses résultats et de son chiffrage, une étude de financement va être réalisée par la commune. A partir de tous ces éléments précis, un cahier des charges sera élaboré avec le CAUE 26 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Drôme) en vue de lancer le **Concours d'architectes**. Une nouvelle convention sera passée avec le CAUE prochainement.

Projet à suivre donc... dans *Les Brèves* du Petit Journal à venir...

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Revoir article du Petit Journal de janvier 2022 (téléchargeable sur le site de la commune)

Où en est-on ?

Pour sauver son école, la stratégie privilégiée par la commune de Ste Eulalie étant d'accueillir de nouvelles familles par le développement de lotissements, le projet de RPI, tel qu'il était envisagé entre les communes de St Thomas, Ste Eulalie et St Laurent, est remis en question.

Récemment, les élu(e)s de St Nazaire en Royans, qui rencontrent la même problématique pour leur école, ont organisé une rencontre entre toutes les communes du Royans afin de faire le point sur les effectifs respectifs. Pour l'instant ce projet est à l'état de réflexion entre élus. L'Inspecteur de l'Education Nationale et les enseignants seront rencontrés en fonction des orientations proposées.

Il faut toutefois savoir que les effectifs des écoles de notre territoire ne vont pas ou si peu augmenter à court terme. Cela entraînera très certainement des fermetures de classes dans certaines communes du Royans. *C'est dans l'objectif d'éviter au maximum des classes uniques que le RPI est de nouveau évoqué.*

Fêtes de fin d'année

Illuminations de Noël

Comme nous vous l'avons annoncé dans *Les Brèves* du Petit Journal de novembre-décembre 2022, les illuminations de Noël ont été installées pour un mois. En effet, il semblait important que notre village ait un air de fête.



Illuminations restaurées avec des Led

Le Noël de nos aîné(e)s

Pour les fêtes de fin d'année, la mairie de Saint Laurent en Royans a pu remettre en place le traditionnel **repas de fin d'année des aîné(e)s**. Cependant, la COVID19 étant encore présente, un colis a été proposé à celles et ceux qui ne souhaitaient pas (ou qui ne pouvaient pas) se rendre au repas.

• Repas de Noël

Le repas s'est déroulé le 3 décembre 2022 avec 62 convives et les élu(e)s. Au menu, préparé par le traiteur Carballo, *Kir ou jus de fruit - Amuse-bouche - Turban de sole aux radis glacés - Civet de cerf sauce grand veneur - Gratin dauphinois Poêlé de fèves - Fromage - Buche pâtissière aux fruits rouges - Vin F Rousset de Triors et Clairette de Die*.

Ce repas a été animé par Corine et Pascal.



Repas du 3 décembre 2022

• Colis de Noël

Concernant les colis, comme l'année dernière, l'équipe municipale a fait le choix de privilégier les **produits du territoire** à travers l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors et la distribution s'est faite en Mairie ce qui a permis des échanges conviviaux. Les anciens ont pu ainsi déguster : *Terrine de chèvre aux herbes de Provence - Blanquette de veau forestière - Confiture de mûre - Sablés choco - Vin blanc domaine de Maupas Châtillon en Diois (pour les paniers couple)*.

Le Téléthon 2022

Le 3 décembre, le Comité des Fêtes de St Laurent a organisé une vente de Diots. Un stand d'objets de fabrication artisanale a également été proposé aux visiteurs. Tous les bénéfices étaient pour le Téléthon.



Noël des écoles

Un goûter de Noël a été offert par la municipalité à chaque élève de l'école maternelle des Grands Arbres et de l'école primaire Paul-Jacques Bonzon.

Le sou des écoles a organisé la visite du Père Noël à l'école maternelle.

A la cantine...

Noël approche...

Pour le dernier repas à la cantine du vendredi précédent les vacances, le prestataire Plein sud a préparé un repas festif. Les enfants ont partagé ce moment dans des salles à manger décorées avec soins par l'équipe péri-scolaire. De jolies tables ont été dressées pour cette occasion. Les enfants ont apprécié ce repas composé d'une terrine aux noisettes, d'un sauté de volaille aux marrons et de chrismas star, d'une buche de Noël, mandarine et chocolat.

Chacun a eu en cadeau un jeu pour les petits et un carnet et stylo pour les plus grands. Un petit avant goût de Noël.



Du changement dans les tarifs de la restauration scolaire

Le pouvoir d'achat diminuant, l'équipe municipale a proposé de mettre en place une *tarification sociale* pour la *cantine* à compter du 1er janvier 2023.

La commune est éligible à un dispositif soutenu par l'Etat : les communes rurales de moins de 10 000 habitants peuvent effectivement recevoir une aide financière qui leur permet de mettre en place le repas à 1€ maximum pour les familles les plus modestes.

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité lors du dernier Conseil municipal en date du 19 janvier dernier.

Le règlement intérieur du périscolaire sera donc modifié et intégrera la grille tarifaire suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
0 à 700	0.50 €
701 à 1 000	1.00 €
1 001 à 1 100	3.83 €
1 101 à 1 250	3.94 €
1 251 à 1350	4.04 €
≥ 1 351	4.15 €

Recensement 2022

Résultats du recensement de la population Saint Laurentinoise 2022

Début 2022, le recensement de la population de Saint Laurent en Royans a été réalisé par enquête. Initialement prévu en 2021 et reporté pour cause de crise sanitaire, ce recensement s'effectue sur la commune tous les 5 ans. Il comptabilise :

- la population municipale : personnes résidant sur la commune soit **1 409 personnes à Saint Laurent en Royans**

- la population comptée à part : personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (exemple : les majeurs résidant dans une autre commune pour leurs études) soit **51 personnes**.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

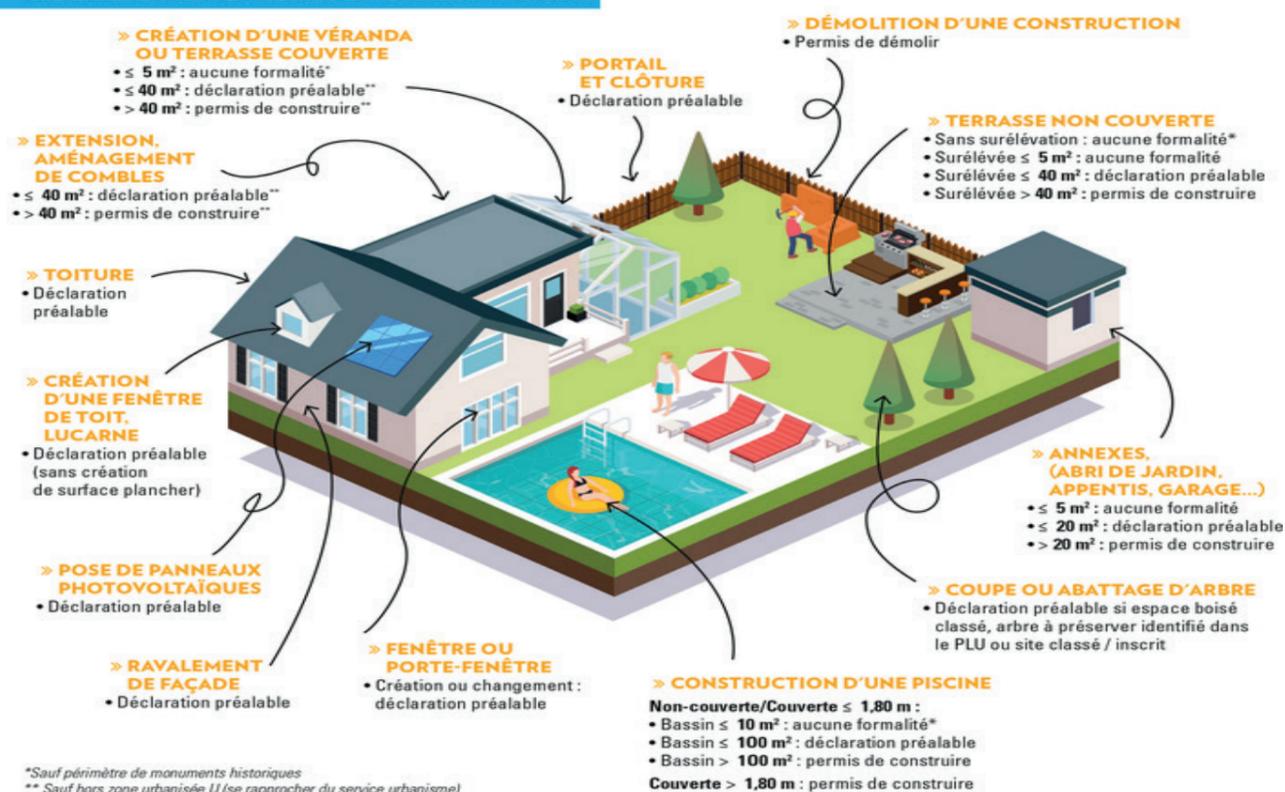
La population totale de Saint Laurent en Royans est donc de 1 460 personnes, en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Rappel des règles d'urbanisme

Qu'est-ce que l'urbanisme ?

C'est l'ensemble des règles et des mesures juridiques qui permettent aux pouvoirs publics de contrôler l'affectation et l'utilisation des sols.

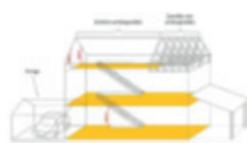
QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



Les différentes surfaces à prendre en compte :

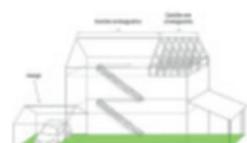
La surface de plancher : [Article R.111-22 du Code de l'urbanisme]

Somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades du bâtiment avec hauteur sous plafond supérieure à 1,80 m. Ne sont pas comptées les surfaces liées au stationnement, les surfaces liées aux vides et trémies (passage escalier par exemple) ainsi que les piscines.



L'emprise au sol : [Article R.420-1 du Code de l'urbanisme]

Est la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements.

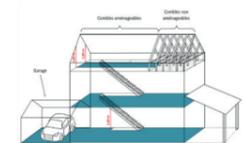


La surface taxable : [Article R.431-7 du Code de l'urbanisme]

Somme des surfaces de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades, et après déduction :

- des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et des fenêtres donnant sur l'extérieur,
- des vides et trémies (passage de l'ascenseur et de l'escalier),
- des surfaces sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

Cette surface est utilisée pour le calcul de la **taxe d'aménagement**.



À l'issue du délai d'instruction, le Maire doit vous indiquer la décision qui est prise par rapport à votre demande en signant un arrêté accordant ou refusant l'autorisation d'urbanisme.

Si aucune décision ne vous a été notifiée, vous pouvez considérer que votre demande est acceptée. On parle alors d'autorisation tacite.

Mon chantier

Avant de démarrer votre chantier, il reste encore quelques formalités à remplir. Elles vont permettre de sécuriser votre autorisation, notamment en cas de recours. Elles sont également utiles à la Mairie pour suivre vos travaux et vérifier le respect de l'autorisation délivrée.

L'affichage par le demandeur sur le terrain

Le demandeur peut commencer les travaux après avoir installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

L'affichage se fait grâce à un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur.

Le panneau doit mentionner : le nom du bénéficiaire, la date et le numéro de l'autorisation...

L'autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours. Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers.



Le dépôt de la Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) :

Au démarrage de vos travaux, il est nécessaire de déposer en Mairie la DOC. La Mairie vérifiera alors que les travaux ont bien démarré dans le délai imparti des 3 ans.

Le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) :

A la fin du chantier, vous devez déposer la DAACT en Mairie. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur certifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans du permis de construire et aux prescriptions figurant dans l'arrêté de décision.

Infraction aux règles d'urbanisme : quels sont les délais de prescription ?

Le délai de prescription est le temps au-delà duquel l'auteur d'une infraction: Acte interdit par la loi et passible de sanctions pénales ne peut plus être poursuivi.

Les infractions concernent notamment la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue.

Le délai de prescription des infractions est de 6 ans. Il démarre une fois les travaux totalement terminés.

Au delà du délai de 6 ans, vous ne pouvez plus faire l'objet de poursuites pénales. Toutefois, passé ce délai, la commune peut engager votre responsabilité civile: Obligation de réparer le préjudice résultant soit de l'inexécution d'un contrat, soit de la violation du devoir général de ne causer aucun dommage à autrui, dans la limite de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux. Elle saisit alors le tribunal judiciaire en vue de faire ordonner la démolition ou la mise en conformité de votre construction.

Quand vous déposez un permis de construire pour agrandir une construction existante, ou si vous construisez un bâtiment autre qu'agricole, comme une maison individuelle, vous êtes obligé de recourir à un architecte si la surface de plancher est supérieure à 150 m².



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DEMANDES D'URBANISME (NON EXHAUSTIF)

Document	Travaux concernés	Cerfa mise à jour janv 2023	Nombre d'exemplaires	Délai d'instruction	Validité
Certificat d'Urbanisme d'information (CUa)	Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain	13410*08	2	1 mois	18 mois prolongation possible
Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb)	Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet	13410*08	4	2 mois	18 mois prolongation possible
Déclaration Préalable (DP)	Travaux portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	13703*10	4	1 mois	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
	Constructions, travaux, installations, et aménagements autres que maison individuelle.	13404*10			
	Lotissements et autres divisions foncière.	13702*09			
Permis de Construire (PC)	Constructions maison individuelle Travaux créant une surface de plancher supérieure à 40m². Toutefois, entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est toujours obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés Changement de destination avec travaux sur la façade ou structure porteuse	13406*11 13409*11	4	2 mois	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
	Autres travaux que portant sur une maison individuelle ou ses annexes) (batiments agricoles, ERP, industries,...)	13409*11	4	3 mois	
Permis d'Aménager (PA)	Création de lotissements Aménagements divers (camping...)	13409*11	4	3 mois	3 ans prolongation sous certaines conditions
Permis de Démolir (PD)	Démolition partielle ou totale d'une construction sans reconstruction Avec reconstruction : PC	13405*09	4	2 mois	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité	modification d'un permis de construire une maison individuelle	13411*11	4	2 mois	3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
	modification d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager			3 mois	
Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)	Au démarrage de vos travaux, il est nécessaire de déposer en Mairie la DOC. La Mairie vérifiera alors que les travaux ont bien démarré dans le délai imparti des 3 ans.	13407*06	3		3 ans prolongation possible 2 fois 1 an
Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)	A la fin du chantier, vous devez déposer la DAACT en Mairie. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur certifiant que les travaux ont été réalisés conformément aux plans du permis de construire et aux prescriptions figurant dans l'arrêté de décision. La mairie a 3 mois, à partir de la date de réception de la DAACT, pour contester la conformité des travaux. Si la mairie ne conteste pas les travaux, vous pouvez demander une attestation de non-contestation.	13408*08	3		

Les imprimés sont téléchargeables sur <https://www.service-public.fr>

(Quelques extraits très subjectifs des procès verbaux des Conseils municipaux. L'intégralité de ces procès verbaux est à consulter sur le site de la mairie sur la page : <https://www.saintlaurentenroyans.fr/elus/>.)

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022

Contrat de marché de services avec La Providence

L'atelier d'insertion de la Providence est agréé par les Préfets de Département de la Drôme et de l'Isère. Il est acteur de la politique de l'emploi sur son volet Insertion par l'Activité Economique (IAE). Il répond à sa mission par l'accueil et l'intégration, l'accompagnement et la formation. Historiquement, la commune fait appel aux services de cet atelier d'insertion pour effectuer des tâches notamment d'entretien d'espaces verts (curage, élagage, etc.) et également déneigement des trottoirs.

La Providence a élaboré des contrats de marché de services de réinsertion sociale et professionnelle afin de planifier les plannings d'interventions en fonction d'un nombre d'heures contractualisé. Le contrat est conclu du 01.01.2022 au 31.12.2022 et prévoit un seuil d'heures d'insertion de 500h avec un prix fixé de 12€ TTC de l'heure, soit 6 000 €. Il n'est pas obligatoire pour la commune de faire exécuter les 500h planifiées sur l'année. Elle sollicite l'atelier selon la nécessité de service. Pour mémoire, sur l'année 2021, l'atelier est intervenu 154 heures. *Approuvé à l'unanimité.*

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2022

Adhésion à la compétence efficacité énergétique de Territoire d'énergie Drôme - SDED

Dans le but d'aider les collectivités drômoises à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, Territoire d'énergie Drôme – SDED, engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie dans le patrimoine bâti public.

En vertu des articles L2224-31 et L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le Comité syndical de Territoire – SDED a adopté, le 28 septembre 2021, le règlement de sa Compétence Efficacité Énergétique, applicable au 1er janvier 2022.

Les collectivités membres du SDED peuvent adhérer à cette compétence qui propose deux niveaux d'intervention :

1/ Adhésion « Energie base », elle permet à la collectivité de bénéficier :

- d'une valorisation financière des certificats d'économies d'énergie (CEE),
- d'un outil de suivi des consommations permettant d'enregistrer et d'utiliser par elle-même les données liées à son patrimoine bâti.

L'adhésion à cette « formule » s'élève à 0,10 € par habitant par année civile. Elle est plafonnée à 500 €/an.

2/ Adhésion « Energie plus », outre les dispositions de la formule « Energie base », cette formule permet à la collectivité d'accéder à plusieurs services liés au patrimoine dont elle est propriétaire :

- l'analyse de ses consommations d'énergie par Territoire d'énergie Drôme – SDED,
- les études d'aide à la création,
- l'aide financière aux travaux d'économies d'énergie, associée à un conseil technique,
- l'accompagnement au déroulement de projets.

L'adhésion s'élève à 0,20 € pour les communes rurales par an et par habitants.

L'adhésion est renouvelée chaque année par tacite reconduction sur une durée minimum de trois ans.

Le règlement de la Compétence Efficacité Énergétique pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire et l'adhésion à la formule « Energie plus » de la Compétence Efficacité Énergétique Territoire d'énergie Drôme – SDED (296,40€/an = 0,20 x 1482 habitants (chiffre INSEE en vigueur au 1er janvier 2021), sont approuvés à l'unanimité.

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Taxes directes locales 2022

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Les taxes locales directes sont donc désormais depuis 2021 au nombre de deux :

- 1- Taxe Foncière sur les propriétés bâties au taux de 33.45 %
- 2- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties au taux de 54 %

Pour le budget primitif 2022, il y a une évolution des bases fiscales reversées estimée à environ +5%.

Les taux des Taxes sont reconduits au même niveau.

Approuvé à l'unanimité

Lancement de consultation pour une maîtrise d'œuvre de Diagnostic à l'école maternelle « Des Grands Arbres »

A l'issue de la rencontre du Groupe de Réflexion « projet écoles » qui s'est déroulée le 06/01/2022, il a été nécessaire de réunir les élus de ce groupe afin d'évoquer le budget et d'affiner le projet en matière de superficie. Le CAUE nous a alerté, avant d'aller plus loin dans la démarche, de la nécessité de passer sur une **procédure de Concours** au regard de l'ampleur du projet (plus de superficie nouvelle de construction que de réhabilitation).

L'incertitude sur la hausse des coûts des matériaux a un impact direct sur le budget global, c'est pourquoi le CAUE propose une nouvelle étape dans la démarche et notamment une 1ère consultation (avec un cahier des charges réduit) pour une mission DIAG (diagnostic) sur le bâtiment de l'école maternelle. Cet état des lieux et analyse structurelle, fonctionnelle, architecturale et technique du bâtiment définira un schéma fonctionnel, des éléments de programme et une estimation financière associée. Ce qui permettra une deuxième consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, avec un cahier des charges sur un projet plus affiné. Afin d'entamer cette nouvelle démarche, il est nécessaire de lancer une consultation sur la plateforme des marchés publics.

Approuvé à l'unanimité

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 AVRIL 2022

Informations

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de la Croix Rouge lui spécifiant qu'une épicerie solidaire a ouvert ses portes. Celle-ci accueille plus de 40 familles sur le territoire les jeudis de 13h à 17h30. L'association souhaite développer une épicerie sociale itinérante en septembre. Il serait intéressant que chacun en parle autour de lui.

- Concernant la réalisation d'une étude par un géomètre du site et du bâtiment de l'école maternelle (extérieur et intérieur) en prévision d'une mission de DIAG, trois cabinets de géomètres ont répondu et adressé un devis à la commune. Après étude de ceux-ci, il a été décidé de retenir le cabinet DMN géomètre.

- Concernant la suite du devenir des animaux laissés à l'abandon, ils ont été transférés au terrain de foot où ils sont nourris et soignés. MM. FOUDEZ et FAURE se sont chargés de l'installation des clôtures. Les démarches afin de pouvoir contacter le propriétaire se poursuivent.

Extraits du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JUIN 2022 Règlement périscolaire 2022/2023

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le règlement périscolaire pour l'année scolaire suivante.

Celui-ci précise notamment les modalités à respecter tout au long de l'année (garderies, cantine, horaires, tarifs...). Il contient également une fiche sanitaire et une fiche d'inscription aux services périscolaires.

Ce dossier est remis durant les inscriptions d'été aux parents qui solliciteront un des services du périscolaire dans l'année scolaire.

Mme DREVARD rappelle que dans un moyen terme, il faudra prévoir de réfléchir à la refonte des tarifs des prestations car le prix du repas a subi une hausse de 6.5% par le prestataire, due notamment à la hausse des prix des matières premières et celui-ci n'exclut pas une nouvelle hausse en janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité

Extension du réseau Route du Pont d'Aix

En zone constructible, la commune doit, dès lors qu'un permis de construire est délivré, viabiliser le terrain concerné en limite de propriété. Concernant une nouvelle construction route du pont d'Aix, les services techniques ont raccordé les services d'eau et d'assainissement. Pour le raccordement à l'électricité, des travaux d'extension du réseau sont nécessaires pour amener le service au propriétaire. Ces travaux sont réalisés par le SDED qui établit un devis et une part reste à la charge de la commune.

Le devis établi par le SDED pour la réalisation d'une extension de distribution publique d'électricité et le plan de financement prévisionnel dont la participation communale s'élève à 2 520,25 € H.T,
Sont approuvés à l'unanimité

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022.

Mise en place du prélèvement mensuel pour les factures d'eau et d'assainissement

Les factures émises pour les budgets eau et assainissement sont basées sur la consommation d'avril N-1 à mars N. Elles sont à régler avant le 31 mai de l'année pour l'une et avant le 31 octobre de l'année pour la seconde.

La nouvelle trésorerie ne permet plus les facilités de paiement pour les usagers. De plus, elle ne peut pas proposer les modalités de paiement pour la collectivité telles qu'elles existent aujourd'hui (en deux fois sur l'année).

La mise en place d'un prélèvement automatique mensuel serait la solution la plus avantageuse.

Pour le redevable, une facilité de paiement qui permet d'étaler une dépense assez lourde et sans intervention de sa part pour la collectivité.

Des paiements plus facilement assurés et un gain de trésorerie sur des budgets déjà serrés pour le comptable, une optimisation des taux de recouvrement.

Par ailleurs, l'Agence Nationale de l'Eau, lors de son contrôle a demandé que les factures soient basées exclusivement sur l'année civile N-1 et non plus sur deux années. La relève sera donc réalisée dès cette année en fin d'année.

Afin de réaliser la mise en place d'un prélèvement mensuel, les conditions préalables sont les suivantes :

- nécessité de disposer d'un logiciel permettant la mise en place et la gestion des prélèvements (COSOLUCE),
- vérification par le Correspondant Moyens de Paiement (CMP) de l'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS) par la Banque de France pour la collectivité.

Les abonnées vont être destinataires d'un courrier leur proposant la mise en place de la mensualisation, accompagné d'un dossier (autorisation SEPA + règlement financier) qu'ils devront retourner en mairie.

Approuvé à l'unanimité

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Jeudi 23 février et jeudi 30 mars 2023.

Les dates sont communiquées via *Les Brèves* et/ou le site internet de la commune. Nous rappelons que les conseils municipaux sont publics

Point financier

Lors des délibérations du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif 2021 et le Budget Primitif 2022 des 3 budgets (commune, eau, et assainissement). Les dépenses de l'année 2021 ont été pour les trois budgets bien maîtrisées, sans augmentation des taxes locales et impôts. A noter que pour les années 2021 et 2022, il n'a pas été budgété de gros travaux d'investissement.

MAIRIE DE ST LAURENT-EN-ROYANS-Budget communal CA 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé
011 - Charges à caractère général	264 880,33	70 - Produits des services, domaine et ventes d	96 951,72
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	97 797,60	73 - Impôts et taxes	522 819,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	105 754,37	74 - Dotations, subventions et participations	515 998,24
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	57 319,36	75 - Autres produits de gestion courante	36 088,61
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 009,00	76 - Produits financiers	2,60
012 - Charges de personnel et frais assimilés	503 421,17	77 - Produits exceptionnels	1 373,62
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	139,80	013 - Atténuations de charges	15 781,84
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 637,18	002 - Excédent de fonctionnement reporté	756 184,71
64 - CHARGES DE PERSONNEL	496 644,19		
014 - Atténuations de produits	36 013,00		
65 - Autres charges de gestion courante	82 706,14		
66 - Charges financières	17 215,11		
67 - Charges exceptionnelles	2 086,31		
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 688,10		
022 - Dépenses imprévues			
Total dépenses réelles	908 010,16	Total recettes réelles	1 945 200,34
Total dépenses d'ordre	30 243,00	Total recettes d'ordre	
Total dépenses de fonctionnement	938 253,16	Total recettes de fonctionnement	1 945 200,34

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
020 - Dépenses imprévues		001 - Excédent d'investissement reporté	133 765,63
16 - Emprunts et dettes assimilés	70 311,90	10 - Dotations, fonds divers et réserves	74 493,56
20 - Immobilisations incorporelles	4 556,00	13 - Subventions d'investissement reçues	128 751,10
204 - Subventions d'équipement versées	5 580,70	16 - Emprunts et dettes assimilés	350,33
21 - Immobilisations corporelles	34 190,32		
23 - Immobilisations en cours	42 406,85		
Total dépenses réelles hors opérations	157 045,77		
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement	157 045,77	Total recettes d'investissement	367 603,62

BP 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition
011 - Charges à caractère général	780 060,00	70 - Produits des services, domaine et ventes d	59 880,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	112 000,00	73 - Impôts et taxes	495 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	575 260,00	74 - Dotations, subventions et participations	466 545,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87 800,00	75 - Autres produits de gestion courante	35 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 000,00	013 - Atténuations de charges	15 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	528 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 006 947,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 900,00		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	519 100,00		
014 - Atténuations de produits	58 800,00		
65 - Autres charges de gestion courante	118 910,00		
66 - Charges financières	18 500,00		
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00		
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 580,00		
022 - Dépenses imprévues	50 000,00		
Total dépenses réelles	1 556 850,00	Total recettes réelles	2 078 372,00
Total dépenses d'ordre	526 522,00	Total recettes d'ordre	5 000,00
Total dépenses de fonctionnement	2 083 372,00	Total recettes de fonctionnement	2 083 372,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition
020 - Dépenses imprévues	40 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	210 557,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	192 662,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	15 600,00
20 - Immobilisations incorporelles	22 400,00	13 - Subventions d'investissement reçues	
204 - Subventions d'équipement versées	5 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	8 500,00		
23 - Immobilisations en cours	375 139,00		
Total dépenses réelles hors opérations	643 801,00	Total recettes réelles hors opérations	226 157,00
Total dépenses d'ordre	5 000,00	Total recettes d'ordre	526 522,00
Total dépenses d'investissement	648 801,00	Total recettes d'investissement	752 679,00

SCE EAUX ST LAURENT CA 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé
011 - Charges à caractère général	22 270,53	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	87 827,51
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 884,32	75 - Autres produits de gestion courante	
61 - SERVICES EXTERIEURS	6 055,51	77 - Produits exceptionnels	1,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	278,70	002 - Excédent de fonctionnement reporté	54 735,84
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 052,00		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 475,80		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	14 475,80		
014 - Atténuations de produits	15 963,00		
65 - Autres charges de gestion courante	1 123,37		
66 - Charges financières	1 961,16		
67 - Charges exceptionnelles	0,02		
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	3 750,03		
Total dépenses réelles	59 543,91	Total recettes réelles	142 564,35
Total dépenses d'ordre	19 624,58	Total recettes d'ordre	3 315,00
Total dépenses de fonctionnement	79 168,49	Total recettes de fonctionnement	145 879,35

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
16 - Emprunts et dettes assimilés	10 623,60	001 - Excédent d'investissement reporté	74 487,71
21 - Immobilisations corporelles	1 997,50		
23 - Immobilisations en cours			
Total dépenses réelles hors opérations	12 621,10	Total recettes réelles hors opérations	74 487,71
Total dépenses d'ordre	3 315,00	Total recettes d'ordre	19 624,58
Total dépenses d'investissement	15 936,10	Total recettes d'investissement	94 112,29

BP 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition
011 - Charges à caractère général	70 303,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	87 700,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	15 150,00	75 - Autres produits de gestion courante	10,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	48 653,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	66 710,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	500,00		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 000,00		
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00		
014 - Atténuations de produits	17 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	2 510,00		
66 - Charges financières	1 505,00		
67 - Charges exceptionnelles	50,00		
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	1 850,00		
Total dépenses réelles	108 218,00	Total recettes réelles	154 420,00
Total dépenses d'ordre	49 533,00	Total recettes d'ordre	3 331,00
Total dépenses de fonctionnement	157 751,00	Total recettes de fonctionnement	157 751,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition
16 - Emprunts et dettes assimilés	11 085,00	001 - Excédent d'investissement reporté	78 176,00
21 - Immobilisations corporelles	2 000,00		
23 - Immobilisations en cours	111 293,00		
Total dépenses réelles hors opérations	124 378,00	Total recettes réelles hors opérations	78 176,00
Total dépenses d'ordre	3 331,00	Total recettes d'ordre	49 533,00
Total dépenses d'investissement	127 709,00	Total recettes d'investissement	127 709,00

SCE ASSAINISSEMENT ST LAURENT CA 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé
011 - Charges à caractère général	11 749,98	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	169 051,91
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	11 137,27	77 - Produits exceptionnels	0,56
61 - SERVICES EXTERIEURS	316,25	002 - Excédent de fonctionnement reporté	37 070,67
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	296,46		
014 - Atténuations de produits	7 388,00		
65 - Autres charges de gestion courante	103 309,83		
66 - Charges financières	13 832,61		
67 - Charges exceptionnelles	3,75		
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	9 574,56		
Total dépenses réelles	145 858,73	Total recettes réelles	206 123,14
Total dépenses d'ordre	42 353,92	Total recettes d'ordre	23 309,00
Total dépenses de fonctionnement	188 212,65	Total recettes de fonctionnement	229 432,14

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé
001 - Déficit d'investissement reporté	35 680,15	10 - Dotations, fonds divers et réserves	18 548,15
16 - Emprunts et dettes assimilés	28 450,98	13 - Subventions d'investissement reçues	
23 - Immobilisations en cours	31 314,83		
Total dépenses réelles hors opérations	95 445,96	Total recettes réelles hors opérations	18 548,15
Total dépenses d'ordre	23 309,00	Total recettes d'ordre	42 353,92
Total dépenses d'investissement	118 754,96	Total recettes d'investissement	60 902,07

BP 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Proposition
011 - Charges à caractère général	13 800,00	70 - Vente de produits finis, prestations de services,	167 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 500,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	41 220,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	1 000,00		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	300,00		
014 - Atténuations de produits	9 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante	117 500,00		
66 - Charges financières	12 511,00		
67 - Charges exceptionnelles	50,00		
68 - Dotations aux amortissements, dépréc. & provisions	3 892,00		
Total dépenses réelles	156 753,00	Total recettes réelles	208 720,00
Total dépenses d'ordre	75 277,00	Total recettes d'ordre	23 310,00
Total dépenses de fonctionnement	232 030,00	Total recettes de fonctionnement	232 030,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition
001 - Déficit d'investissement reporté	57 583,00	13 - Subventions d'investissement reçues	59 132,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	29 774,00		
23 - Immobilisations en cours	23 742,00		
Total dépenses réelles hors opérations	111 099,00	Total recettes réelles hors opérations	59 132,00
Total dépenses d'ordre	23 310,00	Total recettes d'ordre	75 277,00
Total dépenses d'investissement	134 409,00	Total recettes d'investissement	134 409,00

Les travaux réalisés et à venir

Les travaux réalisés en 2022

Hall de la mairie

La dernière tranche d'isolation de la mairie a été réalisée. Les fenêtres de l'étage ont été changées, des volets roulants posés et une porte-fenêtre a été posée en haut de l'escalier, à l'arrivée de l'ascenseur. Ainsi la chaleur ou le froid du hall ne peut plus pénétrer dans le couloir de l'étage.

Le panneau d'information lumineux (cf Brèves)

Le panneau a été installé en mars. Depuis, il rend bien service.



Ecole Paul-Jacques Bonzon

Les panneaux de basket ont été réparés. Des filets ont été posés.

2 classes ont été repeintes.

Les toilettes publiques

Une rénovation complète a été assurée par les services techniques de la commune.

Dans l'espace situé entre l'église et l'ancienne Cure, des plantations ont été réalisées ainsi qu'une palissade en bois afin de masquer le stock de gaz. Des nichoirs à mésange ont également été posés le long de l'église.

L'éclairage public

Nous avons encore des candélabres à changer, à modifier pour être plus respectueux de l'environnement et plus économes en énergie.

C'est pour ces raisons que les services techniques ont entrepris avec les élu(e)s d'identifier les candélabres obsolètes et inutiles, et ainsi de les retirer. En effet, notre contrat avec EDF est lié au nombre de points lumineux. Une fois ce travail terminé, nous pourrons refaire le point avec notre fournisseur d'électricité.

L'église

Une partie du toit a été renforcé dans le courant de l'année.

L'éclairage du clocher a été remis à neuf avec des ampoules à basse consommation d'énergie.

Les travaux à venir

Les chéneaux de l'église

Les chéneaux seront rénovés dans le courant de l'année.

Logement communal dans l'immeuble « Le Cholet »

Les menuiseries seront changées dans le courant de l'année en fonction des contraintes et avec l'accord donné par le syndicat de copropriété.

L'éclairage de la salle des fêtes

Les luminaires doivent être changés car ils sont obsolètes (abimés et énergivores).

Le quartier Buyet

Ce quartier est le dernier quartier de la commune pour lequel le réseau des eaux pluviales doit être séparé du réseau des eaux usées. A cette occasion, les pylônes électriques seront changés et les places de parkings seront réalisés sur le terrain revenu récemment à la commune.

Le parc de jeu des enfants

Une réflexion va être menée pour sécuriser cet espace.

Sécurité routière

La vitesse sur nos routes et nos rues est un réel problème. Afin de la limiter une réflexion est en cours pour faire des aménagements sur les différents points d'accès à notre commune. Les voies, les rues, les routes ne sont pas toutes propriétés de la commune ce qui complique fortement le travail et l'avancée des dossiers.

Installation d'un pigeonnier

Ce projet devait voir le jour en 2022 mais est reporté pour l'année qui vient. Outre le fait que cette installation permettra aux pigeons de nicher « proprement », leur population pourra ainsi être régulée en leur donnant de la nourriture stérilisante.

Du côté de la CCRV



Echos des conseils communautaires (extraits des derniers conseils communautaires)

Schéma Directeur Cyclable

Ce schéma directeur cyclable s'inscrit dans le cadre du Plan Vélo National de 2018 qui vise un passage de 3 à 9% de part modale « vélo » d'ici 2024 et propose des fiches actions permettant d'atteindre cet objectif sur notre territoire. Ces dernières nous ont été présentées lors du Conseil communautaire de février 2022 et sont les suivantes : aménager des itinéraires sur chaque commune et entre les communes, aménager des stationnements pertinents, favoriser l'intermodalité entre car et vélo et entre covoiturage et vélo, faciliter l'achat et l'entretien des vélos, sensibiliser et former à la pratique du vélo, communiquer autour du vélo et assurer le suivi du plan d'action et l'entretien des aménagements. Concernant l'aménagement des itinéraires entre les communes, il est prévu de réhabiliter le Pont du Tram pour le passage des piétons et des vélos à horizon 2025.

Petites Villes de Demain

Petites Villes de Demain est un programme de revitalisation qui accompagne les projets de territoire. Une convention d'adhésion a été signée en janvier 2021 par la CCRV et les communes de Saint Jean en Royans et La Chapelle en Vercors. La stratégie est déclinée en 4 axes : redynamiser les centralités par des projets urbains adaptés ; activer l'économie en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources territoriales ; adapter, valoriser et protéger les patrimoines ; assurer le développement d'une politique « habitat » adaptée facteur de lien social. L'objectif est de de maintenir et renforcer la qualité et l'attractivité des centres bourgs des communes Petites Villes de Demain du Royans Vercors.

Intervention de la société ENEDIS concernant le passage de l'Hiver 2022-2023

Afin de prévenir un black-out cet hiver, ENEDIS a présenté son plan d'action pour le passage de l'hiver 2022-2023. Afin de délester le réseau électrique, des coupures pourront être prévues en cas de grand froid entre 8h et 14h et 18h et 20h. Les coupures seront de 2h maximum par jour mais pourront être reconduites plusieurs jours d'affilés si nécessaire. Seuls quelques points clés identifiés tel que les hôpitaux ne seront pas concernés par ces coupures. Pour être informé et recevoir les alertes, allez sur le site : <https://www.monecowatt.fr/>. Nous rappelons qu'en cas de coupure d'électricité, les écoles et le périscolaire seront fermés pendant la demi-journée concernée.

Le Grand Larsen

Dans le cadre de la CTEAC (Convention de Territoire permettant des actions d'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire du Royans-Vercors), la compagnie le Grand Larsen vient irriguer l'ensemble du territoire de ses créations et son regard artistique, et proposer des projets artistiques aux habitants.

La compagnie est venue présenter son bilan 2022 au Conseil communautaire de novembre ainsi que ses projets 2023 : le Boléro du Royans-Vercors à destination des jeunes et des habitants, des événements organisés autour des éléments (le vent, le feu, la nuit, l'eau), le printemps des poètes (travail mené en collaboration avec les médiathèques) et les anciens font le bal.

Ordures Ménagères

La situation financière du budget Ordures Ménagères de la CCRV se dégrade depuis plusieurs années. En cause, une hausse importante des dépenses : carburant et énergie, entretien de matériel, hausse du coût du personnel, hausse du SYTRAD et également une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui a doublé en 4 ans et qui va continuer d'augmenter significativement. Afin d'assurer un équilibre de ce budget pour l'année à venir, il a été voté (par 18 voix pour et 9 contre) en Conseil communautaire l'augmentation de la Redevance Ordures Ménagères (REOM) de 17€ pour l'année 2023. C'est une hausse significative, nous en avons conscience, votée dans l'urgence de rétablir un équilibre du budget.

Cette hausse devra être accompagnée d'une communication forte afin que l'ensemble de la population comprenne l'importance collective de trier ses déchets et d'un investissement d'avenir ambitieux afin de réduire les postes de fonctionnement (carburants, maintenance, etc.) et d'amortir la hausse programmée du coût du service (hausse TGAP, hausse de l'énergie, etc.).

LES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Mardi 31 janvier 2023 à 20h à Oriol-en-Royans

Mardi 14 mars 2023 à 20h à Saint-Jean-en-Royans

Mardi 4 avril 2023 à 20h à La Chapelle en Vercors

Nous rappelons que les conseils communautaires sont publics.

Les dates sont communiquées via *Les Brèves* et/ou le site internet de la commune.

Du côté du Parc Naturel Régional du Vercors



Retour sur La Fête du bleu des 23 et 24 juillet 2022

C'était la première fois que cet événement de portée régionale se déroule sur notre commune.

Les 6 mois précédents la Fête

A partir de Janvier 2022, plusieurs ateliers se sont constitués afin de travailler sur différentes thématiques :

- **L'atelier « Collectif associations »**, constitué de 9 associations du territoire (ACCA, le club Edelweiss, GECKOS, Amicale boules, le Sou des écoles de Saint Laurent, le comité des Laboueurs, le Ski du Royans, APE de Sainte Eulalie et la Cantine solidaire), s'est réuni toutes les semaines pendant plusieurs mois. Son rôle était de gérer les parkings pendant la fête, de prévoir et de servir les repas et les boissons pour le coin restauration (derrière la scène) et les 2 grandes buvettes : la grande à côté de la scène ainsi que la petite buvette vers le coin enfants. Anticiper les besoins pour une fête de cette envergure n'a pas été chose aisée.

- **L'atelier « décoration »** s'est réuni toutes les semaines pour faire pas moins de 8 000 fleurs, des panneaux pour guider les visiteurs et autres décorations de la fête. Des élu(e)s et des habitants ont participé à cet atelier.

- **L'atelier « logistique »**, composé d'élus(e)s et de techniciens de toutes les instances organisatrices (commune, CCRV et PNRV), s'est réuni toutes les semaines pour gérer la logistique de la fête (besoins en matériels, électricité, eau, sécurité, etc.).

- **L'atelier « agriculture »** s'est réuni régulièrement afin de prévoir et d'organiser la venue des animaux, les animations, leur buvette et restauration.

- **Les ateliers « animation et diversité culturelle »** et **« communication »** se sont réunis régulièrement pour prévoir les animations proposées pendant la fête et la communication avant la fête.

La semaine précédant la Fête

L'effervescence a commencé une bonne semaine avant la fête. Il a fallu amener l'électricité et l'eau sur le site, délimiter les parkings, monter les chapiteaux, amener les tables et les chaises, installer la décoration, etc. Nous avons été jusqu'à plus de 120 personnes par jour (techniciens et élu(e)s) sur site pour l'installation de tout le matériel. Du personnel de la CCRV ainsi que de nombreux techniciens des communes de la Communauté de communes sont venus nous prêter main forte. Merci à tous !



Atelier décoration



montage des chapiteaux et stalles abritées pour les animaux



montage du chapiteau de la grande buvette

Instants de Fête

Les fortes chaleurs n'ont pas refroidi les quelques 15 000 visiteurs présents sur la fête qui ont pu assister à plusieurs temps forts. La preuve en images.



intronisation dans la confrérie du Bleu de Sassenage de Marie BOCHET (marraine de la Fête), d'Olivier BERALDIN (Maire) et de Fernand FAURE (conseiller municipal et délégué à l'Agriculture de la CCRV)

Marie Bochet est une skieuse française. Elle a débuté sa carrière sportive en 2010 au niveau international (huit titres paralympiques, 22 titres de championne du monde).

Dopée au Beaufort produit par ses parents, Marie est pleine d'énergie ! Elle a cumulé son calendrier sportif avec ses études à Science Po Paris et intervient aujourd'hui en entreprise pour partager son expérience et échanger sur des sujets aussi divers que le management, l'esprit d'équipe & la confiance, le handicap & la diversité, le leadership mais aussi la motivation & le dépassement de soi, la gestion du stress, la performance & l'atteinte d'objectifs et la résilience...



Marie BOCHET, une marraine passionnée par le sport et la vie !



câlin à Bleuette (mascotte de l'évènement)

Le concert du samedi soir jusqu'au bout de la nuit
Plusieurs groupes se sont produits : Sigma70, Les Unsdifférents, Wiskybaba et Faucon folk
Pendant la Fête, la fanfare d'Hostun a déambulé en musique.



concerts du samedi soir... jusqu'au bout de la nuit...



les animaux et leurs éleveurs



bénévoles en action



exposants sous le grand chapiteau



L'après Fête

Puis, le temps du rangement est arrivé : démonter les chapiteaux, enlever tous les piquets des parkings pour rendre les champs aux agriculteurs et faire le bilan de cette fête.

La municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes sans qui cet évènement n'aurait pu avoir lieu : les techniciens de la commune, les techniciens du Parc Régional du Vercors (PNRV), de la Communauté de Communes du Royans-Vercors et des communes voisines, les bénévoles des associations, les habitants. Merci à tous !

Rendez-vous à Villard-de-Lans pour l'édition 2023 !

Exposition « Instants de Fête... »

A l'heure où ces mots sont écrits, l'exposition est toujours visible dans la salle des fêtes.
Dès que possible, nous l'installerons, comme annoncé dans les dernières *Brèves*, dans les couloirs de la Mairie. Elle sera ainsi plus accessible à toutes et tous.

Du côté des associations

« Amicale Boules de Saint Laurent »

Notre association regroupe les adeptes du Sport Boule Lyonnaise appelé aussi La Longue.

Cette année, nous sommes 24 licenciés à la Fédération de Sport Boule.

A Saint Laurent en Royans, nous pratiquons notre sport dès le printemps et jusqu'à la fin de l'été. Nous nous retrouvons au boulodrome, près du terrain de football, les mardis et vendredis après-midi pour des parties amicales dans la convivialité et la bonne humeur.

En 2022, nous avons organisé 2 concours :

- le jeudi 30 juin : une quadrette vétérans qui a réuni 28 équipes,
- le samedi 20 août : un tête à tête avec 32 joueurs.

Nous avons participé au Championnat promotion des associations sportives boulistes de la Drôme avec 2 équipes engagées.

Plusieurs membres de notre association ont été bénévoles pour le championnat de France organisé à Valence les 15, 16 et 17 juillet 2022.

Le cadre technique du Comité bouliste de la Drôme est intervenu pour deux séances de découverte et perfectionnement du sport boule en septembre.

Lors de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2022, le bureau a été renouvelé :

- Président : Joël Pré,
- Trésorier : Claude Rébert,
- Secrétaire : Jean Faure,
- Membres : Daniel Borel et Jean-Luc Foudraz.

En 2023, nous organiserons 3 concours :

- le 1er mai : Triplettes – Challenge Mussel,
- le 29 juin : Quadrettes vétérans,
- le 26 août : Tête à tête – Challenge Martinato.

Nous reprendrons nos parties amicales les mardis et vendredis après-midi à partir d'avril ou mai, dès que le temps le permettra.

Nous accueillerons avec plaisir toute personne désireuse d'essayer ce loisir sportif lors de ces journées.

Nous organiserons des concours de sociétaires avec tirage à la mêlée et des rencontres amicales avec d'autres clubs de la région.

Nous ferons à nouveau intervenir le cadre technique du Comité bouliste de la Drôme pour des séances de perfectionnement ou de découverte du Sport Boule.

« Club Les Edelweiss »

Assemblée Générale du Club « Les Edelweiss »

Jeudi 12 janvier s'est tenue dans la salle des fêtes, de Saint-Laurent-en-Royans l'Assemblée Générale du Club « Les Edelweiss », qui a pu enfin, après presque trois années bien difficiles, avoir lieu à la date prévue !

C'est en présence d'une nombreuse assistance et de Madame Liliane Thomas, adjointe, représentant Monsieur le Maire Olivier Beraldin, excusé, retenu par ses obligations professionnelles, que le Président, Michel Faisan, a ouvert la séance par un chaleureux mot d'accueil. Il a donné lecture du bilan moral et des activités 2022 ; la Secrétaire, Madame Mireille Mozzon, a proposé le programme des activités 2023 ; la Trésorière, Madame Martine BELLE, a présenté le bilan financier 2022 et le budget prévisionnel 2023.

Ensuite, il y a eu l'élection des membres du Conseil d'Administration qui se sont immédiatement réunis pour former le bureau composé comme suit : Président Michel FAISAN, Vice-Présidente Denise MARET, Trésorière Martine BELLE, Trésorière Adjointe Eliane BLACHON, Secrétaire Mireille MOZZON, Secrétaire Adjointe Madeleine REBERT.



C'est dans la convivialité que le partage de la Galette des rois a clôturé cette réunion.



Prochaines festivités du Club (jusqu'aux vacances d'été) :

Jeudi 9 mars : repas de printemps - Dimanche 14 mai : Randonnée « La Laurentine » - Lundi 15 mai : rencontre inter club avec « Les Fleurs Bleues » à Saint-Nazaire-en-Royans - Jeudi 18 mai : (Ascension) Thé dansant - Jeudi 22 juin : Spectacle ou voyage - Jeudi 20 juillet : Pique-nique des vacances.

« Le Sou des Écoles »



Le 17 décembre, nous avons organisé un spectacle de Magie ouvert à tous à la salle des fêtes ainsi qu'un défilé de lampions dans les rues du village. Fort de son succès, nous allons organiser d'autres événements qui sont les suivants :

- Vide grenier le dimanche 16 avril 2023,
- Vente de Bulbes de fleurs courant mars,
- Fête des écoles le vendredi 30 juin 2023.

Pour vous inscrire au vide grenier, veuillez envoyer un mail au Sou des Écoles (soudesecoleslr@gmail.com). L'Édition du Calendrier 2023 a été un réel succès cette année et nous souhaitons tout particulièrement remercier tous nos partenaires qui ont participé à cette édition 2023.

Le Sou des Écoles tient aussi à remercier la municipalité, les élus, les bénévoles, les parents/grands-parents sans qui, rien ne serait possible.

Le bureau

« Association GECKOS » Groupe d'Exploration des Cavités Karstiques et d'Orographie Souterraine

Fort d'une trentaine de membres, les GECKOS ont participé avec dynamisme et efficacité à la Fête du bleu 2022, organisée par la commune de St Laurent en Royans. Très motivés, ils coopèrent à la logistique, aux parkings, à la restauration et à la décoration.

Tournée vers la jeunesse du Royans, notre association a animé en partenariat avec la bibliothèque de St Laurent en Royans deux rencontres avec les élèves de l'école primaire. L'occasion pour les jeunes Saint Laurentinois de découvrir l'activité spéléologique tant sportive que scientifique.

Cette année 2023 les GECKOS proposeront **une sortie découverte du milieu en famille**. Les dates vous seront communiquées ultérieurement. En attendant vous pouvez consulter ou emprunter revues, magazines et livres à la bibliothèque de St Laurent où nous avons un "rayon" spéléologie.

En inter-clubs, les GECKOS poursuivent les explorations dans le réseau des Chuats sur le plateau de Font d'Urle, avec la découverte de nouvelles galeries et de salles. Aujourd'hui ce réseau majeur du Vercors développe plus de 48 km.



« L'ACCA »

L'A.C.C.A. de St Laurent en Royans, "LA ST HUBERT DE LARPS", est une association qui regroupe les amateurs de chasse des petits et grands gibiers.

Le nombre d'adhérents pour la saison 2022/23 est de : 55.

- Président : M. GRANGIER Éric
- Vice-Président : M. EYNARD Jacky
- Trésorier : M. COURAUD Christophe
- Secrétaire : M. MONNET Guy

La saison de chasse dure de mi-septembre à début Janvier, hors "prolongation" ou "demande d'intervention" lors de dégâts occasionnés par les sangliers sur les cultures.

L'association a pour but l'exploitation de la chasse sur les territoires où celle-ci y détient le droit de chasse, dans le souci de la préservation de la faune sauvage, du développement du capital cynégétique, du respect des équilibres biologique, écologique.

Et d'une façon générale, de l'amélioration des conditions d'exercice de la chasse, et notamment le souci constant de l'amélioration en termes de sécurité.

Différentes manifestations ont eu lieu sur la saison 2022 : Week-end boudin / nettoyage et élagage des chemins / ball-trap et participation à la Fête du bleu.

Manifestations prévues pour la saison 2023 :

- Week-end boudin les 4 et 5 Février
- 2 journées nettoyage, entretien et élagage des chemins courant AVRIL / MAI
- Ball-trap fin JUIN, il s'agit d'un week-end festif à la maison des chasseurs, cela consiste à toucher au fusil des plateaux d'argiles en mouvement.

Débutant envie d'essayer une planche ball-trap primée entre copains, nous sommes là pour vous aider. On vous attend, tout est sécurisé, et les 2 premiers repartent avec un lot.

Vous trouverez aussi sur place, restauration / buvette / musique / jeux d'enfants.

23 Une pensée pour notre ami "PAKIT" connu de beaucoup de personnes de St Laurent, qui nous a quitté brutalement cette saison.

« Centre social La Paz de St Jean en Royans »

Organisation d'un cycle de conférences animées par une naturopathe, Cécile Konn, TRISKELL NATUROPATHIE. Au centre social La Paz, rue des écoles à St Jean, à 19h30. Entrée libre et gratuite.

- 28 février 2023 : l'alimentation et les troubles digestifs de l'enfant,
- 26 avril 2023 : Comprendre et accompagner naturellement les troubles du sommeil et de l'attention chez l'enfant,
- 14 juin 2023 : L'alimentation de la conception à la grossesse et l'allaitement,
- 7 novembre 2023 : Comprendre et accompagner l'immunité de l'enfant.

Contact : Vanessa Le Bris / laep.habitants@cslapaz.fr / 0475477655

Nous recherchons également des personnes volontaires pour participer au projet Foyers à Alimentation Bas Carbone. C'est un projet porté par le Parc Naturel Régional du Vercors qui a pour but d'accompagner des foyers qui ont envie de participer à un projet collectif dont l'objectif est de mieux comprendre les enjeux climatiques, énergétiques et écologiques liés à notre alimentation.

Alternance d'ateliers ludiques en groupe et de séances individuelles.

Lancement de l'action février 2023, fin de l'action juin 2023.

Renseignements auprès de Chapuis Patricia : enfance.habitants@cslapaz.fr

ou de Le Bris Vanessa : laep.habitants@cslapaz.fr



« L'association Les Tracols » vous propose

Un cycle de formation

Les inscriptions sont ouvertes pour la **formation Persévérance 2023**. Il s'agit d'un cycle de formation rémunéré pour construire et/ou confirmer un projet professionnel. Il débutera à partir du 13 février jusqu'en juillet dans nos locaux avec des stages en entreprise.

Pour avoir des informations supplémentaires contactez Mme Venet au 06 52 08 97 61.

"La TRAME" à Saint-Laurent-en-Royans, un lieu de médiation numérique ouvert à tous où chacun peut venir discuter, apprendre et faire. N'hésitez pas à franchir le seuil de la porte.

Un programme varié vous sera régulièrement proposé: la Micro-folie avec son musée numérique pour découvrir des chefs-d'oeuvre de musée nationaux et internationaux en très haute définition, Un fab Lab avec différentes machines à commande numérique, des casques de réalité virtuelle, des débats...

Un conseiller numérique est disponible sur rendez-vous pour vous permettre d'effectuer vos démarches en ligne, trouver des ressources, installer des logiciels, etc. Le France Services de Saint-Jean propose également une permanence, un mercredi matin sur deux (hors vacances scolaires) pour les aides administratives et l'accès aux droits sociaux.

Plus d'informations ou devenir adhérent, Tel : 06 21 18 51 18, Mail : trame@association-tracols.fr

ET TRÈS BIENTÔT, la Place des Possibles va réouvrir ses portes avec un FabLab et un atelier bois accessible pour les artisans, les bricoleurs, les passionnés professionnels ou amateurs.

www.association-tracols.fr

« La Grainothèque »

Rendez-vous le 25 février aux horaires d'ouverture de la bibliothèque avec vos graines, godets pour une première rencontre de préparation en attendant la Fête du jardinage prévue le 29 avril (ateliers, conférence, trocs plants, exposition, activités et animations diverses...).

L'association d'animation de la bibliothèque-ludothèque a désormais un site internet : <https://asso-anim-sl.fr>. N'hésitez pas à le consulter pour tout savoir de la Grainothèque, les séances cinéma, les soirées « jeux », les activités et animations et les coups de cœur « livres et jeux » des bénévoles.

Horaires d'ouverture : Lundi : 16h-18h – Mercredi : 10h-12h / 14h-18h – Jeudi : 9h-12h – Vendredi : 16h-19h – Samedi : 10h-12h / 14h-18h

Le mot de la liste

« Saint Laurent toujours plus dynamique »

Pour cette nouvelle année, mesdames et messieurs, chers amis, les élus de l'opposition au Conseil Municipal vous adresse leurs vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de joie et de réussite, bonne et heureuse année 2023.

Sur le plan local, après ces trois années passées à côté de la majorité, nous nous interrogeons une fois de plus quant à l'avenir de notre commune.

Nos voix sont-elles entendues ? Faisons-nous parti de l'équipe du Conseil Municipal ?

Nous avons proposé à l'ensemble du conseil municipal de faire un point régulier sur les projets de la Communauté de commune. La réponse de Mr le Maire a été « bien évidemment, les 2 délégués à la CCRV, Mme Drevard et Mr Faure pourraient faire un retour » sauf que Mr le Maire a simplement oublié que dans son opposition, Mme Filet-coche qui est vice-présidente à la CCRV fait aussi partie de l'équipe du conseil municipal. Et qu'elle s'engage donc à faire un retour régulier aux conseils municipaux des projets validés par la Communauté de communes Royans Vercors !

Quoi qu'il en soit, nous ne faillirons pas à la tâche qui nous a confié par la moitié de la population.

Le projet phare de ce mandat, une nouvelle école digne de ce nom pour nos enfants a malheureusement pris du plomb dans l'aile :

En retardant le projet validé par l'ancienne mandature, en reprenant les études en cours maintes et maintes fois puis en les révisant à nouveau. Ces études ont pris beaucoup trop de retard et entre temps les prix de la construction ont explosé et le projet initial n'est plus du tout respecté et ne pourra pas l'être !

Quel dommage pour nos enfants ! Que d'énergie dépensée !

Nous resterons vigilants sur ce projet d'autant plus que nous étions là à sa naissance ! Encore une année difficile en perspective.

Le bien-être et le respect de nos agents au travail est une de nos préoccupations principales.

Nous avons constaté :

- l'incapacité de comprendre les difficultés que peuvent rencontrer nos agents, d'analyser les difficultés rencontrées, de communiquer avec nos agents, de recruter de nouveaux agents sur du long terme.

- la capacité de remplacer des agents formés par des élus.

Est-ce bien raisonnable ?

Pourquoi notre commune est obligée de recruter sur des emplois aussi précaires ?

Nous aimons l'histoire de notre village, il a des ressources, des talents et des richesses multiples. Il nous appartient de les valoriser et de nous rassembler dans un projet commun avec toutes les bonnes volontés au service de l'intérêt général. Nous mettons tout notre cœur et toute notre énergie au service de notre commune, pour que St Laurent en Royans demeure un village attractif où il fait bon vivre.

Qu'en est-il de notre histoire ? Où sont nos valeurs ?

Quel devenir pour l'arboretum ? A quand la création du groupe de réflexion promise en 2021 ?

A quand un retour sur toutes les commissions communales en conseil municipal ?

Quel devenir de l'éclairage historique de nos fermes isolées ?

A quand la réflexion de Mr le Maire sur la suppression totale de cet éclairage nécessaire ?

Qu'en est-il des travaux de sécurisation aux abords de la crèche ?

Qu'en est-il des travaux de ralentissements aux Pacaliers ?

« En tant que 1ère vice-présidente en charge de l'économie, de l'emploi et des ressources humaines de la Communauté de Communes du ROYANS VERCORS. Mon engagement est clair, être à l'écoute, être au plus près des élus et des habitants. Je continuerai à mettre tout en œuvre pour travailler dans un consensus qui permet d'avancer sans blocage. Pour moi c'est la meilleure façon de faire avancer les projets. »

Cet article a été réalisé en collaboration avec notre équipe et nous les en remercions.

Nous restons toujours à votre disposition si vous avez des questions ou des suggestions.

Nancy : 06.70.86.16.85 Maryse : 06.03.24.08.71 ou courriel : nancy.filetcoche@wanadoo.fr ou dynamique26190@gmail.com

Annuaire

pendant les restrictions COVID

Mairie de Saint-Laurent-en-Royans - Tél. 04 75 48 65 06 - Fax 04 75 47 50 83

E-mail : contact@saintlaurentenroyans.fr /

www.saintlaurentenroyans.fr

Lundi de 8h30 à 12h de 13h30 à 16h30

Mardi de 8h30 à 12h de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 8h30 à 12h de 13h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 12h de 13h30 à 16h30

Agence postale communale

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30

Levée du courrier à 12h30. - Sauf le samedi à 11h30

La bibliothèque - Ludothèque

Lundi de 16h00 à 18h - Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h

Jeudi de 9h à 12h - Vendredi 16h à 19h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Tél. : 04 75 02 35 70

email : biblioludo.stlaurent@cc-royans-vercors.org

Permanences de l'ADMR

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 04 75 47 50 24 - Email : royans-vercors@admr26.fr

Halte-Garderie - Les Pillous

Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 8h00 à 18h00

Réservation au 04 75 47 39 76 .

La recyclerie

Vente : vendredi de 14h00 à 17h00

Collecte et vente : samedi de 9h00 à 12h00

email : recyclerielebruitduplacart@gmail.com

La déchetterie

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Pharmacie de garde

Pour joindre ou connaître le nom du pharmacien de garde la nuit

de 19h30 à 8h30, les dimanches et jours fériés composez le 04 75 48 18 63

Medecin de garde

Pour une urgence médicale, appeler le 15

Rappel pour recevoir Les Brèves du Petit Journal

Les Brèves sont téléchargeables sur le site de la Commune : <http://www.saintlaurentenroyans.fr>.

Si vous souhaitez les recevoir en format papier ou par mail, faites-le nous savoir en passant en Mairie ou en envoyant un mail à l'adresse suivante : lesbrevesdupj@gmail.com.

Courrier des lecteurs

Si vous avez des impressions, des questions, des suggestions d'articles à nous faire, n'hésitez pas à envoyer vos messages à l'adresse suivante : lesbrevesdupj@gmail.com.

Le recto-verso du Petit Journal

4 saisons à Saint-Laurent



Couvertures : photos libres de droits

Le Petit Journal sera publié 2 fois par an (janvier et juillet)

**Le Petit
Journal**

est imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie Blachon

Tiré à 700 exemplaires

Directeur de la publication : Olivier BERARDIN

photographies : Mairie de Saint Laurent (sauf mention contraire)